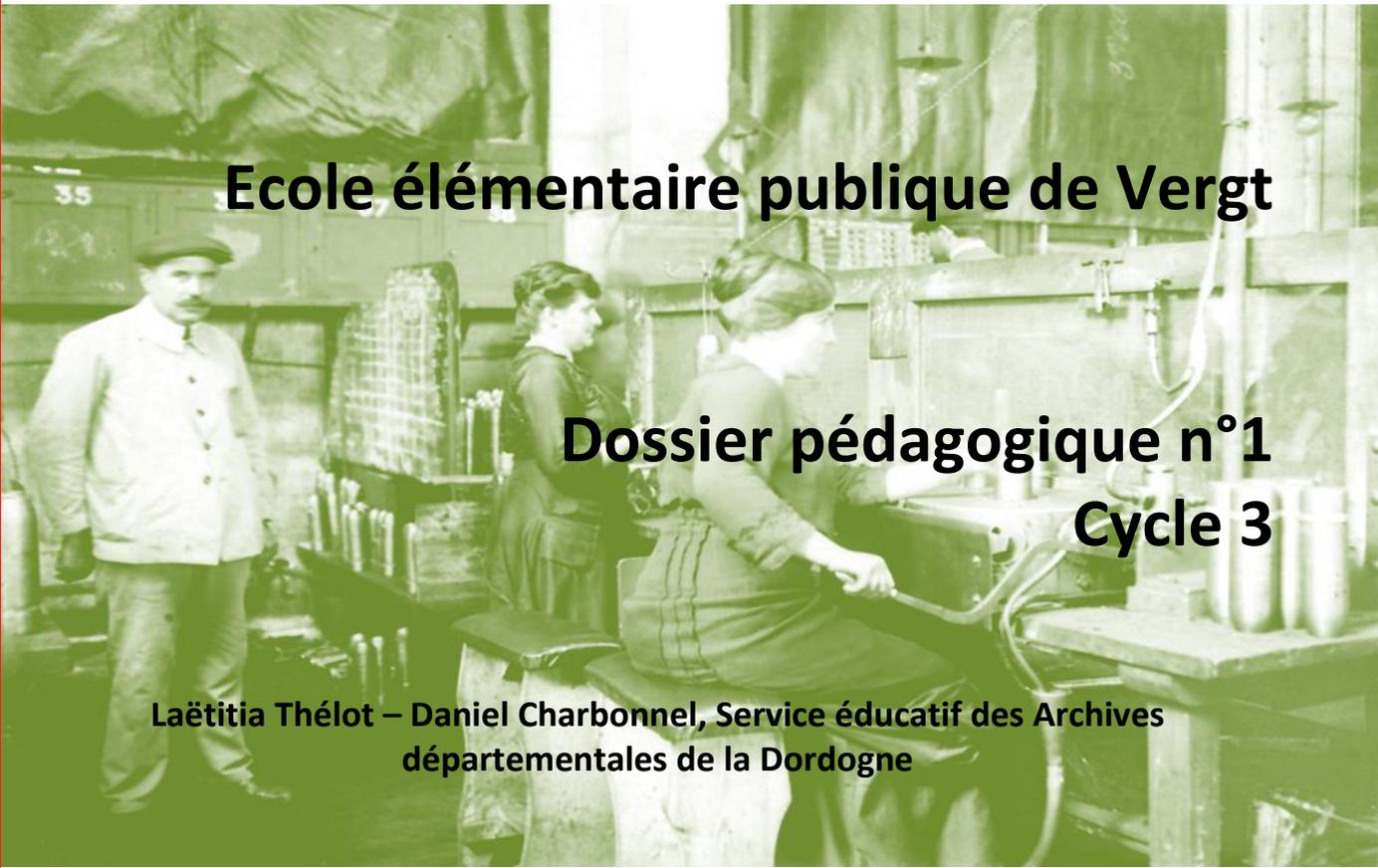


Nom, Prénom : _____

Raconte-moi...

La Première Guerre mondiale

À Vergt



Ecole élémentaire publique de Vergt

**Dossier pédagogique n°1
Cycle 3**

Laëtitia Thélot – Daniel Charbonnel, Service éducatif des Archives
départementales de la Dordogne

A la découverte de la Première guerre mondiale à Vergt.



A partir du mois d'août 1914, la France s'engage dans une longue guerre.

En Dordogne ce sont des milliers d'hommes qui partent au combat dès le mois d'août 1914.

Les conséquences de la Première guerre mondiale marquent durablement le territoire de ta commune.

Le monument aux morts rappelle le sacrifice d'hommes partis au combat et jamais revenus.



Document 1 : Recensement de la population de Vergt

de LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT *Sérignac*
CANTON de *Vergt*
COMMUNE de *Vergt*

(Format : largeur, 0^m 30 ; hauteur, 0^m 46.)

DÉNOMBREMENT DE 1911

LISTE NOMINATIVE
DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE *Vergt*

Rappel des chiffres inscrits dans l'État modèle n° 6.

NOMBRE		
DE MAISONS.	DE MÉNAGES.	D'INDIVIDUS.
<i>394</i>	<i>443</i>	<i>1703</i>

Il n'y a pas lieu de s'attacher à la différence que présenteraient ces chiffres avec les totaux de la liste nominative des habitants, puisque les chiffres ci-dessus s'appliquent à la population présente recensée le 5 mars et les autres à la population résidante.

D'après les explications qui précèdent, ON DEVRA INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, ALORS MÊME QU'ILS N'AURAIENT PAS DE DOMICILE À EUX PROPRE OU QU'ILS SERAIENT MOMENTANÉMENT ABSENTS :

- Les officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe dans les casernes ou quartiers, ainsi que les employés attachés aux établissements militaires ;
- Les gendarmes ;
- Les préposés des douanes ;
- Les membres des congrégations religieuses attachés à demeure à des établissements hospitaliers ou d'instruction dans la commune ;
- Les ouvriers domiciliés dans la commune qui travaillent momentanément au dehors ;
- Les malades résidant habituellement dans la commune et qui sont momentanément dans un hôpital ou une maison de santé.

AD 6M 347

Document 2 : Recensement de la population de Vergt

ARRONDISSEMENT
Cerqueux

DÉNOMBREMENT DE 1921

COMMUNE
de *Vergt*

LISTE NOMINATIVE

des habitants de la commune de *Vergt*

Rappel des chiffres inscrits dans l'État modèle n° 6.

NOMBRE		
DE MAISONS	DE MÉNAGES	D'INDIVIDUS
<i>394</i>	<i>432</i>	<i>1454</i>

Il n'y a pas lieu de s'attacher à la différence que présenteraient ces chiffres avec les totaux de la liste nominative des habitants, puisque les chiffres ci-dessus s'appliquent à la population générale recensée le 6 mars et les autres à la population résidante.

La liste nominative des habitants de la commune doit comprendre tous les habitants qui résident habituellement dans la commune, c'est-à-dire qui habitent le plus ordinairement, qu'ils soient ou non présents au moment du recensement.

D'après les explications qui précèdent, on devra inscrire sur la liste nominative alors même qu'ils n'auraient pas de domicile à eux propre ou qu'ils seraient momentanément absents :

- Les officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe dans les casernes ou quartiers, ainsi que les employés attachés aux établissements militaires ;
- Les gendarmes, les préposés des douanes ;
- Le personnel fixe des établissements désignés dans l'article 2 du 5 octobre 1920, tels que directeurs, économes, surveillants, professeurs, employés, gardiens, concierges, gens de service ;
- Les membres des congrégations religieuses attachés à demeure à des établissements hospitaliers ou d'instruction dans la commune ;
- Les ouvriers domiciliés dans la commune qui travaillent momentanément au dehors ;
- Les malades résidant habituellement dans la commune et qui sont momentanément dans un hôpital ou une maison de santé ;
- Les élèves externes des établissements d'instruction publics et privés si leurs parents ou tuteurs résident dans la commune.

On ne doit pas inscrire sur la liste nominative, quoique présents :

AD 6M 362

Quelles sont les conséquences humaines de la Première guerre mondiale dans ta commune ?



1. Quel type de document as-tu sous les yeux ? Entoure, sur les documents, les éléments qui t'aident à répondre.

2. Donne la date de chaque document et situe-la par rapport à la Première guerre mondiale.

Date du document 1 : -----

Date du document 2 : -----

3. Combien d'habitants sont recensés à Vergt en 1911 ?

4. Combien d'habitants sont recensés à Vergt en 1921 ?

5. Quelle évolution a connu la population de Vergt ? Quelles hypothèses peux-tu donner pour l'expliquer ?

Document 3 : Extraits des recensements de Vergt.

Recensement de Vergt en 1911

Boutayac	340 128	1921 1	Chambon	Charles	1860	Veyries	f	chef	Cultivateur
		1926 2	Chambon	Andr ^e	1893	S. Amant	f	fb	g ^o
		1927 3	Chambon	Lelia	1890	Vergt	f	fille	st
		1928 4	Chambon	Beniu	1898	g ^o	f	g ^o	s. p.
		1929	Chambon	Elia	1900	g ^o	f	g ^o	s. p.
		1930 6	Chambon	Eva	1902	g ^o	f	g ^o	s. p.

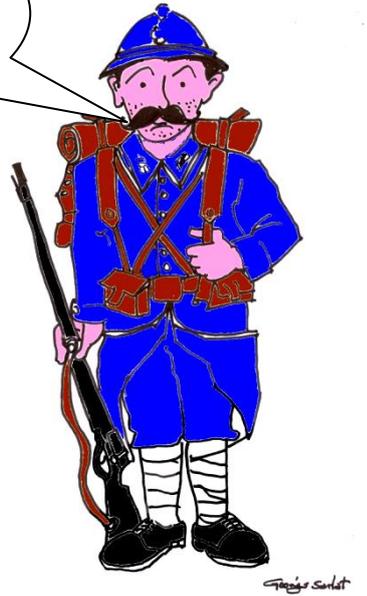
AD 6 M 347

Recensement de Vergt en 1921

Be	2	2	9	Chambon	Charles	1860	Veyries	f	chef	fermier	Fruit
			10	Chambon	Henri	1888	Vergt	f	fil	cultivateur	
			11	Chambon	Eva	1902	Vergt	f	fille	cultivateur	

AD 6 M 362

Quelle évolution connaissent les familles de Vergt avec la Grande Guerre ?



1. Comment se nomme la famille présente dans le document datant de 1911 ?

2. Dans quel quartier vit-elle ?

3. Combien de personnes composent cette famille en 1911 ? Qui sont-elles ?

Nom CHAMBON
 Prénoms André
 Grade 2^e cl.
 Corps 60^e B^e Infanterie
 N° Matricule. { 4098 au Corps — Cl. 1912
 { 300 au Recrutement Périgueux
 Mort pour la France le 13^e septembre 1914
 à Bonval, cm de Berry (ain)
 Genre de mort tué à l'ennemi
 Né le 10 septembre 1892
 à H. Aman de Vergt Département Dordogne
 Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
 à défaut rue et N°. }

Jugement rendu le 22 septembre 1920
 par le Tribunal de Périgueux
 acte ou jugement transcrit le 2 octobre 1920
 à Vergt Dordogne
 N° du registre d'état civil

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

534-708-1921. [20434.]

4. Observe le recensement de 1921. Quelles remarques peux-tu faire ?

5. En t'aidant du document ci-contre, explique pourquoi André n'apparaît pas sur le recensement de 1921.

Site Internet : Mémoire des hommes